

Fédération des acteurs de la solidarité BFC

Association Loi 1901
Immeuble Dionysos
3 Rue Jean Monnet
21300 CHENOVE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

A l'assemblée générale de l'association « Fédération des acteurs de la solidarité BFC »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération des acteurs de la solidarité BFC », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les fonds dédiés, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 93 203 euros, correspondent à la partie des ressources affectées par les tiers financeurs aux projets définis qui n'ont pas encore été utilisés conformément à l'engagement pris à leur égard au 31 décembre 2023. Les modalités de leur évaluation sont précisées dans l'annexe au tableau intitulé « Tableau de variation des fonds dédiés ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mâcon, le 04 juin 2024

GELAS AUDIT
Anthony AGIER

Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	68 691	66 610	2 082	5 919	- 3 837	- 64. 83
	Immobilisations en cours						
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 416		2 416	920	1 496	162. 61
	Total I	71 107	66 610	4 498	6 839	- 2 341	- 34. 23
	Comptes de liaison						
	Total II						
	Stocks et en cours						
Comptes de Régularisation	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	22 564	12 075	10 489	51 716	- 41 228	- 79. 72
	Autres créances	116 036		116 036	148 047	- 32 012	- 21. 62
	Valeurs mobilières de placement	153		153	153		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	495 616		495 616	260 566	235 051	90. 21
	Charges constatées d'avance (3)	1 750		1 750	1 881	- 131	- 6. 94
Comptes de Régularisation	Total III	636 118	12 075	624 043	462 362	161 681	34. 97
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)		707 225	78 685	628 541	469 201	159 340	33. 96

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	200 613	200 613		
	Report à nouveau	- 75 580	- 55 667	- 19 914	- 35. 77
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	85 567	- 19 914	105 480	529. 69
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	210 599	125 033	85 567	68. 44
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	93 203	81 766	11 437	13. 99
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	93 203	81 766	11 437	13. 99
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	132	148	- 15	- 10. 33
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 654	60 261	- 41 608	- 69. 05
	Dettes fiscales et sociales	36 776	35 790	986	2. 75
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	383		383	
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	268 793	166 203	102 590	61. 73
	Total IV	324 738	262 402	62 336	23. 76
	Ecarts de conversion passif(V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		628 541	469 201	159 340	33. 96

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

55 945

96 199

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

AUDITIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	83 494	86 981	- 3 487	- 4. 01
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	248 111	212 271	35 840	16. 88
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	9 983	9 518	465	4. 88
Collectes				
Cotisations	68 313	62 637	5 676	9. 06
Autres produits	2 787	20 219	- 17 432	- 86. 22
Total I	412 687	391 626	21 062	5. 38
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	187 108	194 093	- 6 986	- 3. 60
Impôts, taxes et versements assimilés	6 453	6 781	- 328	- 4. 83
Salaires et traitements	174 410	254 873	- 80 464	- 31. 57
Charges sociales	48 520	72 333	- 23 812	- 32. 92
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 837	7 907	- 4 070	- 51. 48
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	12 075		12 075	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	6 039	28 984	- 22 946	- 79. 17
Total II	438 441	564 971	- 126 530	- 22. 40
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	- 25 754	- 173 345	147 591	85. 14
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	120 595	87 782	32 813	37. 38
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	2 570	1 281	1 289	100. 62
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 570	1 281	1 289	100. 62
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2 570	1 281	1 289	100. 62
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	97 411	- 84 282	181 693	215. 58
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)	407	59	348	589. 83
Total des produits (I+III+V+VII)	535 852	480 689	55 163	11. 48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	438 848	565 030	- 126 182	- 22. 33
Solde intermédiaire	97 004	- 84 341	181 345	215. 01
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	60 373	146 193	- 85 820	- 58. 70
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	71 810	81 766	- 9 956	- 12. 18
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	85 567	- 19 914	105 480	529. 69

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	40 860		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 832		
TOTAL	68 691		
Prêts, autres immobilisations financières	920		1 496
TOTAL	920		1 496
TOTAL GENERAL	69 611		1 496

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			40 860	40 860
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 832	27 832
TOTAL			68 691	68 691
Prêts, autres immobilisations financières			2 416	2 416
TOTAL			2 416	2 416
TOTAL GENERAL			71 107	71 107

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		40 860			40 860
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		21 913	4 085	248	25 750
TOTAL		62 773	4 085	248	66 610
TOTAL GENERAL		62 773	4 085	248	66 610
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier		4 085			
TOTAL		4 085			
TOTAL GENERAL		4 085			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	2 0 0 6 1 3				2 0 0 6 1 3
Report à nouveau	- 5 5 6 6 7		1 9 9 1 3		- 7 5 5 8 0
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 9 9 1 4		1 0 5 4 8 0		8 5 5 6 7
Situation nette	1 2 5 0 3 3		1 2 5 3 9 3		2 1 0 5 9 9
TOTAL I	1 2 5 0 3 3		1 2 5 3 9 3		2 1 0 5 9 9

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	81 766	71 810	60 373			93 203	
SOLIGUIDE	1 478		1 478				
DREETS ETAIE	42 786		21 393			21 393	
SEVE	21 373		21 373				
DREETS PAUVRETE	16 129		16 129				
DREETS		36 188				36 188	
CNLE		3 724				3 724	
FAS HTS DE FRANCE		31 898				31 898	
TOTAL	81 766	71 810	60 373			93 203	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		12 075			12 075
TOTAL		12 075			12 075
TOTAL GENERAL		12 075			12 075
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 075			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 416	2 416	
Clients douteux ou litigieux	12 075	12 075	
Autres créances clients	10 489	10 489	
Divers état et autres collectivités publiques	78 189	78 189	
Débiteurs divers	37 847	37 847	
Charges constatées d'avance	1 750	1 750	
TOTAL	142 765	142 765	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	132	132		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 654	18 654		
Personnel et comptes rattachés	6 474	6 474		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 058	10 058		
Impôts sur les bénéfices	466	466		
Autres impôts taxes et assimilés	19 778	19 778		
Autres dettes	383	383		
Produits constatés d'avance	268 793	268 793		
TOTAL	324 738	324 738		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	2 0 0
Autres créances	3 7 8 4 7
Total	3 8 0 4 7

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 3 2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 1 5 5 9
Dettes fiscales et sociales	9 0 5 2
Total	2 0 7 4 4

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 7 5 0
Total	1 7 5 0
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 6 8 7 9 3
Total	2 6 8 7 9 3

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	2
Total	5